

it 40 jours et
is les rochers
t de dire aux
demeurer à
s préoccupés
estamment que
onformes à la

qu'il ne per-
nun, soit en

er aux frères
commun, afin
auquel tous
e Christ dans
ondit aussitôt
r et en com-
cette famille,
entretiendrais,

oles aux frè-
pas accepté
rs pris moins
leur, car fai-

- Or suivant la
i, saint François
il italien ce mot
as allaient faire
chers.

La Maison du Tiers-Ordre à Montréal

SOCIÉTÉ SAINTE-ÉLISABETH.



« tout seigneur, tout honneur » dit le proverbe ; on devra concéder justement, sinon facilement que la portion la plus intéressante comme la plus importante de la Maison du Tiers-Ordre, est la Société dite de Sainte-Elisabeth : l'âme et la roue motrice de toute la maison, la cheville ouvrière des œuvres qui s'y pratiquent. Cette société n'est déjà plus une inconnue pour nos lecteurs. On peut dire, en effet, sans restriction aucune, que l'histoire de la Maison du Tiers-Ordre est jusqu'aujourd'hui l'histoire de la Société elle-même. Les personnes courageuses et entreprenantes qui se réunissaient en 1891 n'étaient autres que les premiers membres de la Société qui, de nos jours, compte encore plusieurs de ces ouvrières de la première heure. Ce sont elles qui s'élançaient alors dans cette nouvelle entreprise n'ayant pour toute orientation que leur désir de vivre en commun pour se dévouer aux œuvres franciscaines.

Ce petit noyau s'est développé, le personnel de la société a atteint le chiffre de vingt membres, recrutés de différents endroits du Canada, voire même des Etats-Unis. C'est dire qu'elle a donné ses preuves, qu'elle a fourni ses lettres de créance et que son existence est assurée. Mais, quel est le but de cette société, quel est le règlement qui la régit, quelles sont les conditions à remplir pour en faire partie ?

Ceux qui ont étudié les origines des Ordres fondés par saint François se rappellent avec quel engouement les foules se pressaient autour du Pauvre de l'Ombrie, les nombreuses demandes qui lui ont été adressées de la part de personnes retenues par les liens de la société ou arrêtées par des obstacles infranchissables ; elles voulaient partager l'insigne bonheur de la vie commune et religieuse sous sa direction et sa législation. C'est en faveur de ces personnes que le Patriarche d'Assise fonda son Troisième Ordre. Il ne réussit pourtant pas à fixer complètement ces personnes dans leur milieu ; il ne put empêcher que libres enfin de leurs chaînes, elles ne recherchassent